

SKI CLUB DES CHEMINOTS SAVOYARDS

CLUB OUVERT A TOUS

Gare de Montmélian 73800 Montmélian

SORTIES du MERCREDI SAISON 2015-2016

Age minimum: 6 ans,Age maximum: 17 ans,

- Etre assuré pour le ski,

- Une section de surf sera assurée uniquement pour les enfants, de plus de 9 ans, possédant la 3^{ème} étoile. \$\frac{4}{2}\$ Attention: le maintien de cette activité est soumis à un minimum de 6 participants par niveau.

Inscriptions : - Aux permanences au siège du S.C.C.S. en gare de Montmélian,

⇔ les mercredis du 18 novembre au 23 décembre 2015 de 17h30 à 19h.

- A la Bourse aux skis les 05 et 06 décembre 2015, au gymnase « Le Kotinos » Montmélian.

Tarifs: 230 €. pour 10 sorties (étoiles et licence FFS comprises), paiement en 5 chèques max. Des attestations peuvent être faites pour les CE (*chèques vacances et coupons sports acceptés*). Un tarif particulier est appliqué pour les enfants de cheminots avec l'aide du CER.

Lieu : Station du Collet d'Allevard, sous réserve des conditions météo et de l'enneigement.

- Forfait Saison pour l'enfant dans cette station -

Horaires des cars (Départ) :

• CHAMBERY: 12h30, chemin de la rotonde (sortie n°16: « Cassine »),

2 CHALLES LES EAUX : 12h30, parking des écoles,

3 CHIGNIN: 12h40, vers hôtel Formule 1,

4 MONTMELIAN : 12h40, parking du collège.

4 DETRIER: 13h05, parking de Super U Retour vers 17h55

<u>1ère sortie</u>: le mercredi 06 janvier 2016 (pas de sortie les 17 et 24 février 2016)

En cas d'annulation, consulter le répondeur au : 04 79 60 96 15

le mardi après 18h. et le mercredi matin

Renseignements auprès des responsables :

Didier Imbert: (06.77.65.43.21), mercredi.sccs@free.fr

Site internet: http://sccs-montmelian.clubffs.fr

Retour vers 18h15-18h45

SKI CLUB DES CHEMINOTS SAVOYARDS

Diverses Informations

<u>Encadrement et assurances</u>: L'encadrement des sorties est effectué par des moniteurs fédéraux et des bénévoles formés par la FFS, ceux-ci ne peuvent enseigner qu'a des personnes titulaires de la licence carte neige, couvrant ainsi leur responsabilité civile et celle du club.

<u>Absences</u>: Toute absence doit être signalée auprès des responsables soit par téléphone soit par mail. Le club souscrivant un forfait saison auprès de la Station aucun remboursement ne pourra avoir lieu. La seule absence pouvant donner lieu à remboursement est l'arrêt de la saison pour cause médical, certificat médical à l'appui remboursement à voir avec votre assurance. Aucun autre remboursement ne sera pris en compte.

<u>Perte du Forfait saison</u>: En cas de perte du Forfait saison, il peut en être fait un deuxième au prix de 60€ à charge de la famille.

En cas d'oubli du forfait l'enfant ne pourra pas skier ce jour là et restera avec un adulte au car.

Fournir: 1 Attestation d'assurance scolaire et extra scolaire

1 Certificat médical

1 Photo d'identité de l'enfant pour le forfait

Equipement: L'enfant doit avoir son matériel (ski, bâtons et chaussures) et être équipé pour la pratique du ski, combinaison ou anorak et pantalon de ski, gants, masque et casque obligatoire. Prévoir un goûter, un chocolat chaud est offert aux enfants chaque sortie.

Règlement: lors de l'inscription

Extérieurs : 230€.	5 chèques à l'ordre du SCCS : ⇒ 1 x 46 € pour l'adhésion et licence FFS sans assurance, ⇒ 4 x 46 € débités fin décembre, janvier, février, mars. (Les chèques vacances ou coupons sport sont acceptés) inscrire le nom de l'enfant au dos des chèques
Cheminots : 128€	1 chèque à l'ordre du SCCS : ⇒ 1 x 46 € pour l'adhésion et licence FFS sans assurance, ⇒ Puis auprès du CER/SNCF (espace CE) de Chambéry : 04.79.60.98.68 ♣ 1 chèque : : ⇒ 1 x 82€ pour les 10 mercredi Le CER participe à 50 % sur l'activité du mercredi (92€) et sur la licence FFS (10€).

Le SCCS.